Lycée Pontus de Tyard

CANDIDATURE A LA SECTION EUROPEENNE

ANGLAIS/MATHEMATIQUES

A retourner pour le 14 juin 2019, délai de rigueur

Nom : ……..……..**Prénom :** ……..…..…

Classe et établissement d'origine : ……☎ **:** …. …. …. …. ….

Adresse électronique de la famille :……..

Intérêt et motivation de l'élève pour la section demandée : A renseigner par le/la candidat(e)

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Signature de l'élève

Signature des parents ou représentants légaux

Avis circonstancié du professeur d'Anglais sur la candidature :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Moyenne annuelle :

Avis circonstancié du professeur de mathématiques sur la candidature :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Moyenne annuelle :

Le présent document est à retourner <u>sous couvert du collège d'origine</u> au Lycée Pontus de Tyard pour le 14 juin 2019 délai de rigueur, accompagné de la photocopie des bulletins des 3 trimestres de 3ème .

L'admission en section européenne est subordonnée à l'affectation de l'élève au lycée Pontus de Tyard par Monsieur le Directeur des Services départementaux de l'éducation nationale de Saône-et-Loire.

Les familles seront informées que la candidature de leur enfant a été retenue au moment de l'**inscription** en classe de seconde au lycée le 1er juillet 2019. Ils confirmeront leur demande de section à ce moment-là.

Rappel :

Les sections européennes restent des options facultatives, contingentées en nombre de places (1 groupe de 28 élèves) ; elles ne sont pas dérogatoires (elles ne donnent pas un accès de droit au lycée).

Les élèves sont répartis dans différentes classes.

Lycée Pontus de Tyard – BP 90121- 13 rue des Gaillardons – 71321 Chalon sur Saône Cedex
☎03 85 46 85 40 🖷 03 85 46 85 59 0710011b@ac-dijon.fr